



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## retraites complémentaires

Question écrite n° 13437

### Texte de la question

M. Jean-François Mancel rappelle à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé que le régime de retraite additionnelle de l'enseignement privé inscrit dans la loi du 5 janvier 2005 et mis en place à compter du 1er septembre 2005 avait pour objectif une compensation financière de la différence entre le montant de la retraite des enseignants du privé avec leurs homologues de l'enseignement public. Jusqu'à maintenant cette volonté politique de justice sociale n'avait jamais été remise en cause. Or il a clairement manifesté son intention de remettre en cause ce dispositif dès le 1er janvier 2013. Cette remise en cause d'un régime juste est inacceptable. Il lui demande solennellement qu'elle revienne sur cette malencontreuse initiative.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-François Mancel](#)

**Circonscription :** Oise (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13437

**Rubrique :** Retraites : régime général

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 décembre 2012](#), page 7270

**Question retirée le :** 29 janvier 2013 (Fin de mandat)